

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17...

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de MM Jean François-Poncet, président, Richard Poumelet, Marcel Daunay, Robert Laucournet, Jacques Valade, vice-présidents, Serge Mathieu, René Tregouet, Francisque Collomb, Louis Minetti, secrétaires, MM François Abadie, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, André Bohé, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis Caveau, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Carner, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Jean Colin, Marcel Costes, Roland Courteau, Denise Debavelaere, Lucien Delmas, Rodolphe Desire, Georges Dessaigne, Pierre Dumas, André Duromen, Jean Faure, Philippe François, Roland Grimaldi, Remi Herment, Jean Huchon, Bernard Charles Hugo, André Jarrot, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Gérard Larrher, Marc Lauriol, Guy de La Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lortie, Paul Masson, René Mercier, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Petitjean, Jean Perrotte, Alain Pluchet, André Pourny, Claude Prouvoveur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean Marie Rausch, Michel Rigou, Jean Roger, Josselin de Rohan, André Rouvière, Jean Simon, Michel Sorde, Raymond Soucayet, Michel Souplet, Fernand Tardv, René Traveret.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale [S^o législ.] 363 et annexes, 395 (annexe n. 2^e), 400 (tome X), T.A. 43.
Sénat : 66 et 67 (annexe n. 24) (1986-1987)

Lois de Finances - Automobiles - Industrie - Industries chimiques - Matières...

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE :	
LA SITUATION DE L'INDUSTRIE FRANCAISE.....	7
A. LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE	
A. LA PRODUCTION ET L'EMPLOI INDUSTRIELS	
1) L'évolution de la production industrielle.....	7
2) Le ralentissement de la dégradation de l'emploi.....	8
B. LA SITUATION FINANCIERE ET L'INVESTISSEMENT	
1) L'amélioration fragile de la situation financière des entreprises	9
a) <i>Une amélioration.....</i>	9
b) <i>... qui reste fragile</i>	10
2) La progression encore insuffisante de l'investissement	11
II. LE SECTEUR PUBLIC : LES PERSPECTIVES DE PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	
DEUXIEME PARTIE :	
L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS	13
I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE	13

A. LA RECHERCHE DIFFICILE D'UN NOUVEAU DYNAMISME	13
1) Une nouvelle baisse de la production	13
2) Les échanges commerciaux	14
B. DES RESULTATS FINANCIERS INEGAUX ET LA POURSUITE DE L'EFFORT DE MODERNISATION	14
1) Des résultats financiers inégaux	14
2) L'effort de modernisation	15
3) Les effectifs	16
II. LA SIDERURGIE	18
A. LA SITUATION D'USINGR ET SACLOR	18
1) La production et les échanges commerciaux	18
2) Les restructurations et l'emploi	19
B. LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE ET LES CONSEQUENCES DE L'ADHESION DE L'ESPAGNE A LA C.E.E.	20
1) Les quotas communautaires de production et les aides autorisées	20
2) La « période transitoire » prévue pour la sidérurgie espagnole	21
III. LES INDUSTRIES MECANIQUES	21
A. LE BILAN DU PLAN PRODUCTIQUE	21
B. LE PLAN MACHINE OUTIL	22
1) Le plan machine outil et ses résultats	22
2) La faiblesse persistante des entreprises du secteur et le développement de l'investissement étranger	24
IV. LA FILIERE ELECTRONIQUE	24

V. L'INDUSTRIE TEXTILE	25
1) La fragilité persistante du secteur textile	25
2) Le renouvellement de l'accord multifibres	25
VI. L'INDUSTRIE CHIMIQUE	26
VII. LA CONSTRUCTION NAVALE	27
A. LA CONSTRUCTION NAVALE FRANCAISE SUR LE MARCHE MONDIAL	28
B. LE BILAN DE LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DES DIFFERENTS CHANTIERS	28
1) L'aggravation de la crise	28
2) Les restructurations	29
VIII. L'INDUSTRIE DU MEUBLE	31
A. UNE SITUATION TOUJOURS DEPRIMEE	31
B. DES EFFORTS DE REDRESSEMENT	31
1) Le plan de développement des exportations	32
2) L'amélioration de l'image du meuble français contem- porain	32
3) L'aide à l'investissement et à la normalisation	32
TROISIEME PARTIE :	
LE PROJET DE BUDGET POUR 1987 : UNE CONCEPTION NOUVELLE DES RAPPORTS ETAT-INDUSTRIE	35
I. LES CREDITS DE L'INDUSTRIE	35
A. L'EVOLUTION DES CREDITS	35

B. LA REDUCTION ET LA REORIENTATION DES CREDITS D'INTERVENTION.....	36
<i>a) Les évolutions en baisse.....</i>	36
<i>b) Les évolution en hausse.....</i>	37
II. LA PREMIERE TRADUCTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE.....	37
A. LA REDUCTION DES AIDES.....	38
B. L'ALLEGEMENT DES CHARGES	39
CONCLUSION	40

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget qui nous est soumis traduit une conception entièrement nouvelle de ce que l'on a pris l'habitude révélatrice d'appeler la politique industrielle.

Telle que nous l'avons connue, celle-ci s'analysait en effet comme l'art -plus ou moins bien maîtrisé- de développer l'intervention de l'Etat dans la vie des entreprises, et de doser réglementations et subsides, ceux-ci étant d'ailleurs fréquemment destinés à réparer les dégâts causés par celles-là.

Ce budget, au contraire, traduit la volonté de desserrer le carcan qui limite la capacité d'action des entreprises, de réduire la ponction opérée sur leurs ressources et de favoriser le développement de notre industrie en veillant à améliorer son environnement et non plus en surveillant les entreprises.

Nous assistons donc à une inversion de la logique qui a longtemps prévalu et qui reposait sur le postulat que le meilleur moyen d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises consistait à accroître les moyens budgétaires qui leur étaient consacrés.

Cette orientation novatrice, que l'on a pu résumer par la formule « moins d'Etat, mieux d'Etat » peut certes déconcerter et remettre en tout cas en cause l'habitude bien établie de juger de l'excellence d'un budget en fonction du volume et de l'accroissement de ses dotations.

L'analyse de la conjoncture et de l'évolution des principaux secteurs industriels met cependant en évidence la nécessité de réduire l'emprise de l'Etat sur l'économie : l'état de notre industrie, en effet, ne peut pas en faveur de l'interventionnisme.

PREMIERE PARTIE : LA SITUATION DE L'INDUSTRIE FRANCAISE

L'état présent de l'industrie française démontre que, malgré une hausse considérable des aides, la situation des entreprises françaises s'est profondément dégradée : pertes de parts de marché à l'exportation, taux de profit négatif, stagnation des investissements et de la production, perte massive d'emplois industriels.

L'évolution de la conjoncture industrielle depuis 1985 met en évidence certains facteurs de redressement, notamment en ce qui concerne la situation financière des entreprises, mais une reprise encore lente de la production et une progression encore insuffisante de l'investissement. Il importe donc, en allégeant les prélèvements sur les entreprises, de leur donner les moyens de concrétiser les espoirs encore fragiles de reprise que font naître les prévisions relatives à l'évolution de la conjoncture économique générale, qui portent en particulier sur un taux d'inflation ramené à 2^o et sur une poursuite de la tendance à la hausse du pouvoir d'achat des ménages (+ 1.8^o).

I. LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE

A. LA PRODUCTION ET L'EMPLOI INDUSTRIELS

1) L'évolution de la production industrielle

Selon les comptes de la Nation, le taux de croissance annuel moyen de la production sur les années 1981 à 1985 s'est élevé à 0,6^o, et seulement à 0,4^o hors industries agro-alimentaires.

Cette faible progression résulte d'un cheminement irrégulier, marqué en particulier par une stagnation quasi totale en 1982 et 1983, un regain de dynamisme en 1984 et un nouveau ralentissement en 1985.

Elle place en tout cas la France dans une situation défavorable vis-à-vis de nos concurrents, comme le montre le tableau ci-dessous.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

(en pourcentage)

	1982	1983	1984	1985
France	0,2	0,2	1,4	0,4
R.F.A.....	-3,6	0,8	3,4	5,5
Italie.....	-2,3	-3,2	3,4	1,3
Royaume-Uni.....	0,6	2,8	3,9	3,3
Japon.....	0,3	3,5	11,1	4,6
États-Unis.....	-8,1	5,9	11,6	2,2

Source : Perspectives Économiques de l'OCDE - Mai 86 et Comptes nationaux français.

L'année 1986 laisse espérer un certain redressement : la production industrielle, après avoir à nouveau fléchi au premier trimestre (- 0,7%), a progressé de 1,3% au deuxième trimestre, et elle devrait enregistrer une croissance de 2% sur l'ensemble de l'année. Cette hausse serait essentiellement due à la modification de la conjoncture dans un sens favorable aux pays développés (baisse du pétrole, du dollar et des taux d'intérêts, hausse de la demande dans les pays industrialisés). La France devrait toutefois moins profiter de cette conjoncture favorable que la République fédérale d'Allemagne, où la production industrielle pourrait progresser de 4,25% en 1986.

2) Le ralentissement de la dégradation de l'emploi

Les résultats de 1985 et 1986 devraient mettre en évidence un léger ralentissement de la dégradation de l'emploi (cf. tableau ci-après). Il reste qu'en 1985, la France a été le pays industrialisé qui a enregistré la contraction la plus importante des effectifs industriels.

Évolution des effectifs salariés (secteurs marchands non agricoles)

(en glissement annuel)

Secteurs	1985	1986
Industries manufacturières	- 2,9	- 1,9
Bâtiment, génie civil.....	- 1,0	- 1,0
Tertiaire marchand.....	+ 1,2	+ 0,7
Ensemble	- 0,4	- 0,3

(Source : Note de conjoncture de l'INSEE de juillet 86)

En 1987, l'accroissement escompté de la demande et du P.I.B. devrait permettre, selon les prévisions de l'I.N.S.E.E., de retrouver une légère progression des effectifs employés dans l'industrie.

B. LA SITUATION FINANCIERE ET L'INVESTISSEMENT

1) L'amélioration fragile de la situation financière des entreprises

a) Une amélioration...

Sous l'effet conjugué d'un redémarrage de la demande intérieure, dont les principales composantes sont la reprise de la consommation des ménages en produits manufacturés et la formation de stocks, de la modération des charges salariales et de la décélération de l'inflation, la situation financière des entreprises s'est améliorée en 1985.

Le retard des prix à la production sur la réduction des coûts salariaux et des consommations intermédiaires (en particulier importées) a en effet permis aux entreprises de poursuivre le rétablissement de leurs marges.

Selon l'I.N.S.E.E., le taux de marge des entreprises (rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée) est passée de 23,5% en 1984 à 24,4% en 1985 et a retrouvé ainsi un niveau proche de celui des années 1976 à 1979. La poursuite de ce redressement est due à la

décélération de la croissance des salaires et traitements versés, dont la part dans la valeur ajoutée s'abaisse de 50% en 1984 à 49% en 1985. Toujours d'après l'I.N.S.E.E., l'amélioration du taux de marge se répercute sur le rapport de l'épargne brute à la valeur ajoutée, mais de manière plus atténuée; ce dernier passe en effet de 10,2% en 1984 à 10,6% en 1985, mais reste sensiblement plus faible qu'en 1978 et 1979.

Pour l'ensemble des sociétés, l'excédent brut d'exploitation s'accroît de 12,8% par rapport à 1984 tandis que l'épargne augmente de 14,3%. Le taux de marge atteint 27% en 1985, soit un niveau proche de celui prévalant avant le premier choc pétrolier.

Le mouvement de réduction des charges et de reconstitution des profits apparaît également dans les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprises par l'I.N.S.E.E., la Banque de France ou le C.E.P.M.E.. La dernière enquête de trésorerie de l'I.N.S.E.E. fait apparaître une évolution nettement favorable de la situation de trésorerie des entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs, cette amélioration étant cependant plus marquée pour les entreprises de plus de 100 salariés.

b) ... qui reste fragile

Les entreprises françaises souffrent encore d'un endettement trop lourd et d'un taux de profit trop faible :

Entre 1979 et 1983, le taux d'endettement moyen des entreprises a augmenté de moitié entre 1979 et 1983 (de 65 à 98 %) pour l'endettement à moyen et long termes, et il est passé de 111 à 172 pour l'endettement à court terme. Cet endettement est d'autant plus lourd que les taux d'intérêts réels restent élevés.

Les résultats d'exploitation des entreprises sont donc de plus en plus entamés par les charges financières : la proportion des frais financiers par rapport à l'excédent brut d'exploitation est passée de 25 % au début des années 70 à 50 % au début des années 80.

En France, selon l'O.C.D.E., le taux de profit demeure insuffisant : il est même négatif pour les profits après amortissement. De plus, contrairement à ce que l'on peut observer dans les autres pays de l'O.C.D.E., la productivité du capital a baissé entre 1982 et 1985. Elle a diminué en France de 3,1% alors qu'elle augmentait en République fédérale d'Allemagne (+ 4,5%), au Japon (+ 2,1 %) aux Etats-Unis (+ 0,8 %) et au Royaume Uni (+ 1,7 %).

Ces données expliquent pour une large part la progression encore insuffisante de l'investissement.

2) La progression encore insuffisante de l'investissement

L'amélioration de la situation financière des entreprises constitue un élément certes favorable -mais insuffisant- à la progression de l'investissement, celui-ci étant plus fondamentalement conditionné par les perspectives d'évolution de la demande et de la croissance ainsi que par la rentabilité de l'investissement industriel.

La reprise de l'investissement dans l'industrie, entamée en 1984, s'est confirmée en 1985. L'abaissement des contraintes financières qui pesaient sur les entreprises leur permet de remédier au vieillissement du capital consécutif au désinvestissement antérieur.

Cette forte reprise de l'investissement industriel contraste avec la poursuite de la diminution des investissements dans les autres secteurs : au total, l'investissement de l'ensemble des secteurs d'activité n'augmente que de moins de 2% entre 1984 et 1985. Il a baissé de plus de 6% entre 1981 et 1985.

Selon les comptes prévisionnels de la Nation, l'investissement industriel fait preuve d'un dynamisme certain depuis l'année 1984 : sa croissance annuelle en volume a ainsi représenté 7,7% en 1984 et 10,8% en 1985. Cette tendance devrait se poursuivre en 1986 et 1987 avec des taux de croissances de 6,9% en 1986 puis 6% en 1987. L'amélioration de la situation financière des entreprises, la reprise de la demande expliquent ce comportement. Mais comme le souligne le rapport sur les comptes prévisionnels de la Nation « *la nécessité vitale pour les entreprises d'investir dans du matériel neuf afin d'incorporer dans leur capital les technologies les plus nouvelles et de rester compétitives sur des marchés internationaux où l'innovation est constante donne à penser que le redressement de l'investissement n'est pas encore suffisant* ».

ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

(Source : Comptes prévisionnels de la Nation)

(En % aux prix de l'année précédente)

	1982	1983	1984	1985	1986*	1987*
F B C.F. des entreprises non financières ...	- 1,2	- 4,0	3,1	1,9	4,1	5,0
dont, Industrie...	- 7,1	- 3,0	7,7	10,8	6,9	6,0

* prévisions

II. LE SECTEUR PUBLIC : LES PERSPECTIVES DE PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

La loi du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social a prévu la privatisation de 65 entreprises, dont huit sont sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme : Saint-Gobain, Péchiney, Thomson, Bull, C.G.C.T., C.G.E., Rhône-Poulenc et Elf-Aquitaine.

Ces entreprises privatisables font partie du secteur industriel concurrentiel. Dès leur privatisation, qui devrait s'étaler au moins jusqu'en 1991, elles financeront leurs besoins en fonds propres par des émissions d'actions sur le marché financier, dégageant ainsi l'Etat de ses charges d'actionnaire. Le calendrier précis des privatisations n'est pas encore fixé sauf en ce qui concerne Saint-Gobain, dont le processus de privatisation doit débiter en novembre 1986.

En 1987, des dotations en capital sont prévues pour des entreprises publiques dont la situation financière nécessite encore un effort important de l'Etat actionnaire. Cet effort financier accompagnera les restructurations déjà engagées les années précédentes.

Ces dotations (6,5 milliards de francs) devraient être compensées par une recette d'égale montant provenant des produits de la cession d'actions détenues par l'Etat. Elles seront inscrites sur le compte d'affectation spéciale qui recevra le produit des privatisations.

DEUXIÈME PARTIE : L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS

I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

A. LA RECHERCHE DIFFICILE D'UN NOUVEAU DYNAMISME

L'évolution de la production et du chiffre d'affaires de l'industrie automobile française montrent qu'en dépit du redressement du groupe Peugeot S.A., la place de la France sur le marché mondial ne s'est pas améliorée en 1985, et que les importations continuent de croître.

1) Une nouvelle baisse de la production

En 1985, la production automobile française s'est établie à 3 millions d'unités (voitures particulières et véhicules utilitaires) soit un retrait de 1,5% par rapport à l'année 1984. L'industrie automobile française s'est maintenue au quatrième rang mondial, devancée comme les années précédentes par ses homologues japonaise (12,3 millions d'unités), américaine (11,6 millions d'unités), et ouest-allemande (4,4 millions d'unités), mais la part de la production française dans la production mondiale, estimée à 45,2 millions de véhicules, s'est établie à 6,7%, soit une baisse de 2^o par rapport à 1980 (8,7^o).

La production de voitures particulières a totalisé sur l'année 2,6 millions d'unités, en baisse de 3^o par rapport à 1984. Celle des véhicules utilitaires a progressé en revanche de 11^o, pour atteindre 383 640 unités.

La répartition de la production entre producteurs révèle une évolution contrastée, le groupe Peugeot SA ayant vu sa production augmenter de 2^o pour les voitures particulières et de 30,9^o pour les véhicules utilitaires, tandis que la production de Renault diminuait de 7,4^o pour les voitures particulières et de 0,7^o pour les véhicules utilitaires.

Au cours du premier semestre 1986, la production totale s'est redressée de 6% par rapport au premier semestre et a permis d'enregistrer une forte progression de Peugeot SA pour les voitures individuelles (+ 18,9%) et une nette reprise de Renault sur le marché des véhicules utilitaires (+ 19,9%).

2) Les échanges commerciaux

● Les exportations

Plus de la moitié de la production nationale a été exportée en 1985, soit près de 1,7 millions de véhicules. Le volume des exportations de voitures particulières s'est maintenu, celui des véhicules utilitaires s'est accru de 12%. Au premier semestre de 1986, la hausse totale des exportations a été de 1,7%.

Les constructeurs français ont globalement maintenu leur part de marché sur l'Europe occidentale (13,9% en 1984, 14% en 1985) mais leurs positions sur le marché nord américain se sont sensiblement dégradées du fait de la baisse des expéditions de Renault.

● Les importations

Les importations (1,147 millions de véhicules) poursuivent malheureusement leur progression : + 12,5% en 1985 par rapport à 1984. + 4,1% au premier semestre de 1986. Le taux de pénétration du marché est corrélativement passé de 35,9 à 36,6% entre 1984 et 1985. Les importations en provenance de la C.E.E. représentent les deux tiers du total.

Tous pays confondus, la progression des importations par rapport à celle des exportations (+ 12,5% contre 6,4% en un an) a contribué à réduire l'excédent commercial de la branche automobile de 1,4 milliards de francs en 1985 (29,484 milliards de francs contre 30,904 milliards de francs en 1984).

B. DES RESULTATS FINANCIERS INEGAUX ET LA POURSUITE DE L'EFFORT DE MODERNISATION

1) Des résultats financiers inégaux

Pour la seconde année consécutive, le groupe Renault a connu en 1985 un exercice lourdement déficitaire. Le résultat net ressort en perte à 10,9 milliards de francs (- 12,5 milliards de francs en 1984).

Pour sa part, le groupe Peugeot SA a enregistré en 1985, et pour la première fois depuis 1979, un bénéfice net de 543 millions de francs. En 1984, le résultat net du groupe avait été déficitaire de 341 millions de francs.

Ces résultats sont à comparer avec ceux des principaux constructeurs étrangers :

- Aux Etats-Unis, où l'industrie automobile américaine a connu ces dernières années une crise sans précédent, les constructeurs se sont engagés à compter de 1983 dans un gigantesque effort de modernisation et de restructuration dont la mise en oeuvre s'est traduite par une diminution drastique des effectifs. En 1985, les trois principaux constructeurs ont réussi à dégager des bénéfices, bien que ceux-ci accusent une tendance à la baisse : 35 milliards de francs pour General Motors, 22 milliards de francs pour Ford et 14,41 milliards de francs pour Chrysler.

- Au Japon, les groupes Toyota et Nissan ont dégagé, respectivement, des bénéfices de 14,3 milliards de francs et 2,9 milliards de francs sur l'exercice 1985-1986.

- Le groupe Fiat a dégagé un bénéfice net consolidé de 5 milliards de francs.

- le groupe Volkswagen et Audi a quant à lui plus que doublé son bénéfice entre 1984 et 1985 (de 228 à 596 millions de DM, soit 1,8 milliard de francs).

2) L'effort de modernisation

Le groupe Peugeot SA a mené pendant quatre années une politique de restructuration de grande ampleur, qui a porté tant sur l'amélioration de l'outil industriel et de la productivité que sur la définition de nouveaux produits correspondant à la demande de la clientèle française et étrangère. et qu'a sanctionné le retour du groupe à un résultat bénéficiaire en 1985.

En 1985, le groupe n'a pas ralenti son effort, puisque ses investissements corporels ont à nouveau augmenté, passant de 4 027 millions de francs en 1984 à 5 884 millions de francs en 1985 (+ 46%). Ces investissements ont pour l'essentiel bénéficié à la branche automobile (5 494 millions de francs).

La régie Renault pour sa part, confrontée plus récemment que Peugeot à des difficultés de grande ampleur, a mis en oeuvre en 1985 une politique de restructuration inspirée par les mêmes objectifs d'amélioration de la compétitivité et de retour à terme à la rentabilité.

En 1985, les investissements corporels du groupe Renault ont totalisé 7 475 millions de francs, représentant 6,1% du chiffre d'affaires consolidé. Ce chiffre traduit une réduction de l'effort d'investissement (- 14,6%), qui a cependant été conduit dans le souci de privilégier le renouvellement et le développement de la gamme. Ainsi, le montant des investissements affectés à la seule branche automobile s'est élevé pour l'exercice à 80,9% du montant total (6,7 milliards de francs).

3) Les effectifs

● Renault

L'effectif total de la régie Renault au 31 décembre 1985, s'élevait à 86 122 personnes, à comparer à 98 153 personnes au 31 décembre 1984.

La baisse des effectifs (- 12,2%) ainsi opérée résulte de la filialisation d'une partie du machinisme agricole (1 150 personnes), de l'application de conventions du Fonds national pour l'emploi (6 838 personnes) et de l'Office national d'immigration (988 personnes) ainsi que de départs volontaires (2 435 personnes).

Au terme du premier semestre 1986, l'effectif est de 80 622.

Afin de rétablir l'équilibre des comptes à l'horizon 1987, le constructeur a poursuivi son effort de réduction afin d'atteindre 75 900 personnes fin 1986.

Ces départs sont réalisés pour la plus grande part par recours au volontariat et par l'utilisation des procédures mises en oeuvre par le F.N.E. et l'O.N.I.

Pour respecter l'objectif du plan social, Renault a néanmoins été conduit à procéder pour la première fois à des licenciements économiques, et a déposé en août dernier 737 demandes de licenciement, assorties de congés de conversion de 5 mois avec 65% du traitement brut, en vertu de la convention-cadre conclue en janvier 1986.

● Peugeot S.A.

Conséquence du plan d'allègement des effectifs accepté par les partenaires sociaux en 1983, le nombre des salariés d'Automobiles Peugeot a pour sa part diminué de 5,1% en 1984 pour s'établir en fin d'année à 76 294 personnes.

Chez Automobiles Citroën, les effectifs ont diminué de 3 104 personnes (sous l'effet notamment de départs en pré-retraite F.N.E.) pour atteindre 36 800 personnes au 31 décembre. Les mesures de licenciement autorisées en 1984 pour un total de 1 950 personnes ont pris leur plein effet en 1985.

Au terme du premier semestre 1986, l'effectif total d'Automobiles Peugeot s'établissait à 67 121 personnes, y compris les personnels du centre Talbot Poissy (Talbot et Cie 11 315 personnes). Celui d'Automobiles Citroën s'élevait à la même date à 35 835 personnes.

Votre commission considère que la politique d'allègement des charges des entreprises et des contraintes qui pèsent sur leur fonctionnement devrait permettre aux constructeurs français de poursuivre leur considérable effort de redressement et d'améliorer leur compétitivité vis-à-vis d'une concurrence particulièrement dynamique.

Le redressement de Peugeot témoigne d'une mutation réussie, puisque le groupe a su développer sa vitalité commerciale en s'appuyant sur un outil industriel rénové, et a maintenu sa capacité d'innovation technologique, tout en allégeant très sensiblement ses effectifs.

Renault a, à partir de janvier 1985, axé sa politique sur la restructuration et la rentabilité du groupe, et a déjà accompli en 1985 un effort significatif de productivité et de redressement.

La réorganisation menée par Renault ne devrait porter ses fruits qu'en 1987, année où le niveau des pertes devrait être substantiellement réduit : les pertes accumulées depuis 1982 ont en dépit des apports en capital conduit à une situation nette négative de 15,2 milliards de francs.

Bien que le statut juridique particulier de Renault lui permette de se soustraire à l'obligation faite aux sociétés commerciales de reconstituer leur situation nette dans un délai déterminé, les modalités de la restructuration financière du groupe doivent s'inscrire dans le cadre général de son retour à la rentabilité.

C'est pourquoi les pouvoirs publics, tout en satisfaisant à leur devoir d'actionnaire, attendent des dirigeants de Renault que l'effort de redressement engagé soit poursuivi et que toutes les dispositions nécessaires soient mises en oeuvre afin que l'équilibre de l'exploitation soit atteint dans le courant de 1987. L'objectif est d'amener Renault à un niveau normal de rentabilité selon les critères internationaux.

II. LA SIDERURGIE

La nomination d'un unique président directeur général des deux sociétés Usinor et Sacilor (95% de la production française d'acier) annonce la phase finale du mouvement de concentration de la sidérurgie. Ce secteur n'a pas achevé sa « remise à niveau ». Le rapport remis au gouvernement par M. Gandois à la suite de la mission qui lui avait été confiée en avril dernier recommandait, outre la constitution rapide d'une structure de coordination légère coiffant les deux groupes, la reconstitution des fonds propres : le gouvernement, en tant qu'actionnaire, entend se conformer à cette dernière recommandation comme il a suivi la première. Pour les recommandations concernant l'organisation et la stratégie des entreprises, le gouvernement entend laisser le soin au nouveau président d'en tirer les conséquences.

A. LA SITUATION D'USINOR ET SACILOR

1) La production et les échanges commerciaux

La production française d'acier brut (18,8 millions de tonnes) a très légèrement baissé en 1985 par rapport à celle de 1984 (- 1%), sa répartition entre les différents sites étant presque identique. Par contre, la production du premier semestre 1986 est en diminution de 7% par rapport à la production du premier semestre 1985. Pour cette période, la diminution est plus importante pour les petits sites (20 à 40%) que pour les grands.

L'année 1985 a connu une sensible amélioration de la balance commerciale pour les produits sidérurgiques : le solde positif des échanges a été de 10 milliards de francs (+ 18% par rapport à 1984), les importations ayant été de 6,5 millions de tonnes (- 5,1%) et les exportations ayant atteint 9,4 millions de tonnes (+ 3,3%).

Ces résultats positifs s'expliquent essentiellement par la croissance des exportations françaises à la faveur du cours élevé du dollar, et par la baisse parallèle des importations communautaires et en provenance des pays tiers.

Cette année, en revanche, la reprise des importations en provenance des pays tiers et la concurrence des produits longs d'origine italienne laissent présager une sensible dégradation de notre solde commercial, et une pénétration accrue de certaines catégories de produits.

● La situation financière

Les comptes consolidés font apparaître une réduction des pertes d'exploitation (750 millions de francs) et des pertes courantes (1 milliard de francs). Les résultats de l'année en cours devraient encore faire apparaître des pertes de l'ordre de 3,5 à 4 milliards de francs.

Les règles communautaires interdisent tout apport public aux sociétés sidérurgiques européennes à partir du 1^{er} janvier 1986, à l'exception d'aides à la recherche et au développement, d'aides en faveur de la protection de l'environnement et d'aides à la restructuration. L'Etat français se conforme à cette règle, qui implique désormais l'autonomie financière des activités sidérurgiques des groupes.

Les sommes prévues pour la sidérurgie au budget 1987 correspondent au rachat par l'Etat au Fonds d'intervention sidérurgique (F.I.S.) de la part des obligations convertibles dont l'échéance tombera en 1987.

Les apports du F.I.S. réalisés en fin d'année 1985 (20 milliards de francs) auront un impact sur les frais financiers à partir de 1986.

La situation nette des deux groupes est fortement négative et elle doit être reconstituée d'ici la fin de 1986. A cet effet, l'Etat a prévu la possibilité de reconvertir en capital une part importante de ses créances sur Usinor et Sacilor, qui figurent actuellement dans leurs bilans sous forme d'avances d'actionnaires, de prêts spéciaux et d'obligations convertibles souscrites par le F.I.S.. Les dispositions budgétaires nécessaires à ces opérations ont été incluses dans la loi de finances rectificative pour 1986.

2) Les restructurations et l'emploi

● Les restructurations

Les principales restructurations internes intervenues en 1985 ont permis de donner aux deux sociétés Usinor et Sacilor des structures de sociétés holding :

– les productions de produits longs et des mines de fer d'Usinor et de Sacilor ont été regroupées au sein d'Unimétal (aciers courants) d'Ascométal (aciers spéciaux), et de Lormines (mines de fer). Ces sociétés sont détenues à 100% par Sacilor. Unimétal et Ascométal ont été dotées de structures de directions communes.

– la production de produits plats a été filialisée au sein d'Usinor Aciers (Usinor) et de Solmétal (Sacilor),

– la production d'acier inoxydable de Sacilor (à l'exception de la filiale Imphy) a été regroupée dans Ugine S.A.,

– les productions de cylindres de laminoirs d'Usinor ont été regroupées au sein de la société Chavanne-Ketin, avec apports de l'usine de Sedan, et les forges et fonderies d'Usinor dans C3F, avec apport de la forge de Thionville,

– une nouvelle société, la société Acor, a été créée pour regrouper les productions courantes d'armatures pour béton de Sacilor.

Par ailleurs, Usinor a repris les usines à gros tubes soudés de Vallourec dans G.T.S. industries, ainsi que les divisions métallurgie et mécanique spécialisée de Creusot-Loire.

● Les effectifs

La mise en application de la convention générale de protection sociale de la sidérurgie (C.G.P.S.) de juillet 1984 a permis de réduire de 18 000 personnes les effectifs sidérurgiques entre 1984 et la mi- 1986. Sur l'année 1985, les effectifs employés ont décliné de 10,5% passant de 85 064 à 76 114, la baisse la plus forte étant enregistrée dans l'est (- 15,5%).

La déflation nette des effectifs se répartit entre les départs par mesures d'âge, les mises en congé-formation-conversion (C.F.C.), les mutations, et des départs naturels compensés par des embauches techniques autorisées pour les besoins industriels des entreprises.

B. LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE ET LES CONSEQUENCES DE L'ADHESION DE L'ESPAGNE A LA C.E.E.

1) Les quotas communautaires de production et les aides autorisées

Le système des quotas de production mis en oeuvre en novembre 1980 a été reconduit jusqu'à fin 1987 lors du Conseil des ministres de l'industrie de la Communauté du 30 octobre 1985 (sur un nombre plus limité de produits qui représentent 70% de la production communautaire). Deux catégories de produits (les tôles revêtues autres que galvanisées et les ronds à béton) ont été en effet exclues du système. Il a été également convenu qu'on devait s'acheminer progressivement vers une plus grande libéralisation en excluant de nouveaux produits à partir de 1987 si le marché le permet.

Il convient également de rappeler qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, ne seront plus susceptibles d'être autorisées que certaines catégories d'aide (cf. supra, p. 19).

2) La « période transitoire » prévue pour la sidérurgie espagnole

L'acte d'adhésion prévoit une période transitoire de trois ans au cours de laquelle la restructuration de la sidérurgie espagnole devra être menée à bien dans des conditions analogues à celles qui ont été appliquées à la sidérurgie communautaire.

En conséquence, le gouvernement espagnol peut être autorisé par la Commission à verser des aides aux entreprises sidérurgiques jusqu'à fin 1988, dans la mesure où il procédera à des restructurations. Les capacités de production espagnoles, évaluées aujourd'hui à 21 millions de tonnes, ne devront pas dépasser 18 millions de tonnes en 1989.

Pendant cette période transitoire, les livraisons d'aciers espagnols vers le reste de la C.E.C.A. sont plafonnées.

III. LES INDUSTRIES MECANIQUES

Les industries mécaniques (565 000 emplois, 234 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1985) sont par excellence un des secteurs où l'interventionnisme a rencontré ses limites : le plan productique n'a pas donné tous les résultats escomptés et le plan machine-outil semble surtout devoir profiter aux investisseurs étrangers.

A. LE BILAN DU PLAN PRODUCTIQUE

Le secteur des industries mécaniques avait été retenu comme champ d'application privilégié du programme productique adopté par les pouvoirs publics en octobre 1983. Ce programme avait pour objet de promouvoir l'utilisation des technologies liées à l'automatisation et susceptibles de contribuer à la compétitivité des grandes industries, parmi lesquelles l'industrie mécanique.

Il met en oeuvre plusieurs types d'actions : réalisation d'opérations pilotes, aide au conseil, procédures permettant aux P.M.I. de bénéficier d'une assistance technique et de mettre à l'essai des matériels de conception avancée, constitution de pôles régionaux de productique destinés à regrouper les initiatives régionales.

En 1985, en application de ce plan, 172 millions de francs ont été affectés à des contrats de développement sur 1985-1986, 48 millions de francs ont été consacrés à des «opérations pilotes», 1 500 entreprises ont bénéficié d'aides au conseil, 225 millions de francs ont été consacrés à la procédure d'aide à l'acquisition de machines de conception avancée (procédure M.E.C.A.).

Ce plan a donné quelques résultats : développement du parc de robots, encouragement de l'effort de recherche-développement des entreprises fabricant du matériel productique, aide à la modernisation des P.M.E..

Toutefois, il n'a pas supprimé le retard pris par rapport à l'équipement de nos concurrents, ni suffisamment étendu le recours aux méthodes productiques. Il s'avère également difficile d'inciter les P.M.E. à mettre en oeuvre les technologies les plus modernes (robots, cellules flexibles...), et de développer les liens indispensables entre fournisseurs et clients.

Votre commission regrette de ne pas pouvoir disposer d'un bilan chiffré plus détaillé du «plan productique», qui semble en tout cas, malheureusement, ne pas avoir eu sur la modernisation de l'industrie mécanique l'effet décisif escompté.

B. LE PLAN MACHINE OUTIL

Après des débuts désastreux, le plan machine-outil a permis d'obtenir quelques résultats, sans pour autant parvenir à une véritable restructuration ni à l'assainissement financier des entreprises du secteur : il en résulte que compte tenu de l'impossibilité de continuer un soutien financier devenu trop coûteux, l'industrie de la machine-outil devient une proie facile pour les investisseurs étrangers.

1) Le plan machine outil et ses résultats

Adopté en décembre 1981, le plan machine-outil avait pour objectif de faire prendre à ce secteur le virage technologique indispensable à sa

survie et à son renouveau. A cette fin, il définissait une stratégie comportant quatre volets : la réorganisation des structures industrielles, une politique de formation, un programme d'innovation technologique et la stimulation du marché intérieur.

Le programme de 1981 avait été établi dans la perspective d'une forte croissance de la demande de machines-outils à commande numérique. Or, loin d'être confirmées, ces prévisions ont été battues en brèche par un effondrement du marché mondial de 1981 à 1983 (- 34%), qui n'a cessé qu'en 1985.

Cette évolution a eu pour effet de déséquilibrer, parfois fatalement, des entreprises fragiles et de compromettre la mise en oeuvre de certains plans de restructuration fondés sur une stratégie de croissance.

De 1982 à 1984, les résultats furent donc désastreux : la demande intérieure a reculé de 30%, les investissements ont chuté de près de 6% en 1982, plus de 5 000 emplois ont été perdus (18 984 emplois en 1981, 13 715 en 1984).

Ce n'est guère qu'en 1985 que, grâce à une tendance à la reprise de la demande, des évolutions favorables ont commencé de se dessiner :

- l'effort d'investissement et de recherche, qui avait recommencé de progresser à partir de 1983, ne s'est pas démenti,

- la productivité du secteur a connu une croissance supérieure à celle des cinq dernières années.

- la pénétration étrangère a reculé de 4 points par rapport à 1984,

- les facturations et les prises de commandes ont augmenté.

En revanche, les effectifs ont continué de se réduire et les exportations ont globalement reculé en 1985. Les importations ayant eu dans le même temps tendance à augmenter (+ 3,2 milliards en 1986), le déficit commercial se creuse : il atteindrait un milliard sur les six premiers mois de 1986, soit autant que les exportations.

Il faut signaler, toutefois, une reprise de l'exportation début 1986, et une réorientation vers les marchés des pays industrialisés.

Ces résultats paraissent au total bien minces, si l'on songe que le plan a bénéficié d'un soutien de près de 4,5 milliards de francs sur quatre ans, dont 2 milliards de prêts du F.D.E.S. et 1 milliard de commandes de l'Education nationale.

2) La faiblesse persistante des entreprises du secteur et le développement de l'investissement étranger

En fait, il semble que la « restructuration » des secteurs ne résiste pas à la persistance des difficultés financières des entreprises (le déficit de l'un des « pôles » de restructuration péniblement constitués, Intel-automatisme, qui est en cours de dépôt de bilan, atteint presque la moitié de son chiffre d'affaires) qui manquent de fonds propres, ni à l'absence d'opérateurs industriels.

Les dépôts de bilan, les procédures de redressement judiciaire se sont multipliés depuis le début de l'année. Surtout, la faiblesse des entreprises facilite les implantations étrangères, en particulier japonaises : Amada a déjà racheté Promecom.

IV. LA FILIERE ELECTRONIQUE

Votre commission avait relevé l'an dernier le bilan satisfaisant du plan d'action filière électronique.

Bien que le solde des échanges commerciaux soit resté très déficitaire (5 milliards par an), les résultats enregistrés se sont confirmés en 1985 :

- les effectifs ont augmenté de 3,7% par an (+ 9 000 personnes) entre 1981 et 1985,

- la hausse de la production s'est poursuivie (+ 5% en 1985).

- la situation des entreprises nationalisées s'est -à l'exception de la C.G.C.T.- nettement améliorée, et l'effort de restructuration s'est poursuivi (regroupements autour de Bull pour l'informatique, de Thomson et Matra pour les composants, reprise par C.G.E. du secteur télécommunications de Thomson).

Toutefois, les concours publics sont restés très importants : 13,1 milliards de francs en 1985.

A l'instar de ce qui se passe dans tous les grands pays industriels, les pouvoirs publics continueront en 1987 à soutenir les grands programmes stratégiques, notamment dans les domaines de l'électronique de défense et des composants avancés. Par ailleurs, un effort particulier sera fait en faveur des P.M.E., tandis que les actions horizontales (capital-risque, incitations fiscales,...) seront intensifiées.

V. L'INDUSTRIE TEXTILE

L'industrie textile demeure fragile. Bien qu'il n'exclue pas tout développement des importations, le renouvellement de l'accord multi-fibres devrait cependant permettre de limiter leur croissance et de faciliter la régulation du marché.

1) La fragilité persistante du secteur textile

Quelques chiffres suffisent à mettre en évidence la fragilité persistante du secteur textile, en dépit de la poursuite de ses efforts d'investissements (+ 6% en volume en 1985, soit 5,2 milliards de francs) :

- la consommation finale a baissé pour la huitième année consécutive (- 0,3), ainsi que la production (- 1,6%),

- le déficit commercial s'est creusé (10 milliards de francs contre 8,3 milliards de francs en 1984),

- la diminution des effectifs se poursuit, pour le textile comme pour l'habillement (- 4%), et reste supérieure à la moyenne dans cinq régions : Rhône-Alpes (- 8,9%), Picardie (- 8,2%), Ile-de-France (- 7,9%), Alsace (- 6,4%), Lorraine (- 5,4%).

2) Le renouvellement de l'accord multifibres

La négociation multilatérale prorogeant l'arrangement multifibres (A.M.F.) pour cinq années à compter du 1^{er} août 1986, s'est terminée à Genève le 31 juillet dernier. Le nouveau protocole additionnel reprend en fait dans ses grandes lignes le précédent, conclu le 31 décembre 1981, au bénéfice des dispositions suivantes :

il étend la possibilité de limiter les importations aux produits composés de nouvelles fibres (lin) si ces produits sont substitués aux produits de coton, laine, fibres artificielles et synthétiques,

- en cas de forte poussée des importations à l'intérieur d'un quota sous-utilisé, il sera possible de convenir d'une limitation de la croissance des courants d'échange. Cette disposition répond notamment à une demande du Gouvernement français.

- pour la première fois, il est fait allusion au problème posé par les contrefaçons d'articles de textile et d'habillement.

La négociation des 26 accords bilatéraux passés dans le cadre de l'A.M.F. et qui sont renouvelables cette année est en voie d'achèvement. Ce n'est qu'au vu de ces accords, des règlements autonomes concernant Taïwan et les pays à commerce d'Etat, et après la prolongation des arrangements avec l'Egypte, le Maroc et la Tunisie, que le gouvernement français pourra porter un jugement définitif sur l'ensemble du dispositif, et que pourra être signé le nouvel arrangement. Les volets quantitatifs des accords bilatéraux ont été négociés par la Communauté dans le cadre des limites précisées par le mandat de négociation que lui avaient confié les Etats membres en mars 1986.

A la demande de la France, les Etats membres ont été étroitement associés aux négociations conduites par la Commission de Bruxelles, et le gouvernement français a ainsi pu contrôler le respect des limites fixées par le mandat pour chaque catégorie de fournisseurs.

Si le mandat de négociation est respecté, les importations en provenance des pays de l'A.M.F. devraient représenter en 1990 9% du marché intérieur apparent, alors que, en cas de liberté des échanges, les importations atteindraient 11,9% du marché intérieur en 1990, soit une croissance en volume de 13% par an, avec des effets très déstabilisateurs en raison des prix très bas qui seraient vraisemblablement pratiqués pour soutenir cette croissance.

Même si le nouvel A.M.F. ne permet pas d'éviter toute hausse des importations, on conçoit donc que son renouvellement soit pour la France un enjeu d'importance, d'autant plus qu'elle a obtenu de la Communauté une baisse de sa part dans la répartition des «quotas» communautaires pour trois produits sensibles (pantalons, chemises et tissus de coton).

VI. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

L'activité de la chimie a connu en 1985 une croissance modérée de 2,6% en volume. Cette progression se situe quelque peu en retrait sur la moyenne de la C.E.E. (+ 2,8), reproduisant ainsi la situation des trois précédentes années.

Ce taux d'augmentation de la production est sensiblement inférieur à celui du marché intérieur, que l'on peut estimer à 4%. Ceci reflète l'évolution peu favorable du commerce extérieur en termes de volume : les exportations de produits chimiques n'ont progressé que de 2,1% en volume, en 1985, alors que le gonflement des importations atteignait 6,7%.

De ce fait, l'excédent commercial de la chimie, tout en obtenant son deuxième résultat historique le plus élevé, revient à 24,8 milliards de francs, contre 26 milliards en 1984.

L'évolution de l'activité de la chimie en 1985, fait apparaître des résultats différents dans les différents secteurs.

La chimie minérale a été en recul (- 1,4%) inversant ainsi l'évolution obtenue en 1984; la chimie organique (+ 1,4%) a enregistré un léger gain grâce à une demande relativement soutenue dans la pétrochimie et les matières plastiques; la parachimie (+ 2,1%) a bénéficié de la meilleure orientation de la consommation des ménages et de certains débouchés industriels; enfin, l'activité de la pharmacie (+ 9,0%) a été stimulée par une forte demande sur le marché intérieur aussi bien qu'à l'exportation.

Le chiffre d'affaires total de l'industrie chimique aura été d'environ 287.2 milliards de francs, les exportations concourant pour 40% au total des ventes, tandis que les importations ont représenté 28,8% du marché intérieur.

L'emploi dans la chimie a diminué à nouveau de 1% en 1985, taux légèrement inférieur à celui connu les années précédentes.

L'investissement a confirmé la vigoureuse reprise amorcée en 1983, qui porte l'accroissement en volume des dépenses d'investissement à 35% sur la période des trois dernières années.

Quant aux résultats financiers, dont le redressement avait été une des caractéristiques de l'année 1984, leur évolution favorable n'est pas réellement confirmée en 1985, les conditions d'exploitation redevenant médiocres dans la pétrochimie, tandis que les prix se sont avérés également peu rémunérateurs pour de nombreux autres compartiments de l'industrie chimique.

VII. LA CONSTRUCTION NAVALE

La construction navale est en situation de crise mondiale et la part de la France sur ce marché en crise ne cesse de décroître. Avec le souci de mettre fin à la politique irréaliste, hésitante et inutilement coûteuse suivie ces dernières années, le Gouvernement a décidé d'arrêter les aides exceptionnelles à la Normed. Cette attitude courageuse constitue sans doute, au bout du compte, la seule issue possible à une situation qui ne pouvait de toute façon que déboucher sur l'effondrement d'espoirs fallacieusement entretenus.

A. LA CONSTRUCTION NAVALE FRANCAISE SUR LE MARCHE MONDIAL

● L'évolution du marché mondial

Depuis 1977, la construction navale mondiale n'a plus connu de période de forte activité. La production mondiale moyenne était alors de 18,4 millions de tonneaux de jauge brute compensée (t.j.b.c.). Elle est tombé à 10,3 millions de t.j.b.c. en 1985 et à 2,27 millions de t.j.b.c. au cours du premier semestre 1986, après avoir atteint 12,8 millions de t.j.b.c. en 1984. Sur l'ensemble de la période 1978- 1985, le niveau moyen annuel des commandes enregistrées a été de 13 millions de t.j.b.c., pour une capacité de production estimée actuellement à 18 millions de t.j.b.c..

Le Japon a conservé près de la moitié des **commandes** mondiales (43%). La part de la C.E.E., en progrès, plafonne cependant à 19,1% des commandes, et celle de la Corée a accusé une baisse (8% en 1985 contre 14% en 1983).

La répartition des **livraisons** enregistrées en 1985, et surtout au cours du premier trimestre 1986, confirme la répartition des commandes passées au cours des années précédentes : recul de la C.E.E. (12% des livraisons mondiales du premier trimestre 1986), maintien du Japon et de la Corée du sud (respectivement 49% et 15,5% au cours de la même période).

● Le déclin de la construction navale française

La production a accusé une nouvelle et forte baisse en 1985 : 197 000 t.j.b.c. 381.000 en 1984. Les effectifs sont passés de 21 820 à 17 700 emplois, et les commandes poursuivent leur régression : 217 000 t.j.b.c. en 1985, dont 68% à l'exportation, et 112 000 t.j.b.c. au premier semestre 1986.

B. LE BILAN DE LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DES DIFFERENTS CHANTIERS

1) L'aggravation de la crise

L'année 1985 et le premier semestre 1986 ont été marqués par l'aggravation de la crise.

● les grands chantiers

On constate une diminution continue et importante du chiffre d'affaires, de 8 milliards de francs en 1982 à 3,7 milliards de francs en 1985. L'impact de la crise sur les résultats d'exploitation net est atténué par le mécanisme d'aide à la construction navale mais également du fait de la situation de quasi commandite publique que Nord-Méditerranée a connue en 1985.

Les deux grands chantiers Alsthom et Nord-Méditerranée n'ont pris en 1985 que 190 000 t.j.b.c. de commandes nouvelles, soit un niveau très inférieur aux objectifs de capacité de production retenus dans le plan Lengagne de mars 1984 (270 000 t.j.b.c.), ce qui a entraîné sur les cinq sites concernés (Saint-Nazaire et Nantes pour Alsthom, La Ciotat, La Seyne et Dunkerque pour Nord-Méditerranée) une sous-charge et un chômage partiel important.

● les petits chantiers

Malgré un chiffre d'affaires en apparence meilleur en 1985 (1 370 millions de francs) qu'en 1984 (870 millions de francs), le résultat net s'est détérioré en 1985 par rapport à 1984.

● les entreprises de réparation

Les chiffres d'affaires des entreprises de réparation enregistre une baisse très nette (786 millions de francs en 1985, contre 1,232 milliards de francs en 1984).

2) Les restructurations

● Les grands chantiers

Le plan Lengagne de mars 1984 avait pour objet de réduire sur trois ans la capacité de production à 270 000 t.j.b.c. et de diminuer les effectifs de 5 100 emplois, par des mécanismes de congés de conversion et de congés de fin de carrière.

Du 1^{er} janvier 1984 au 31 mars 1986 ont été enregistrés 5.690 départs résultant des mesures concernant les préretraites à 55 ans, les congés de fin de carrière, les congés conversion et les départs volontaires aidés.

Cependant, comme l'observait en février dernier la Cour des Comptes : *« la médiocrité des résultats en considération de l'ampleur des sommes dépensées et l'inadaptation de la réglementation par rapport aux pratiques soulignent l'urgence d'une remise en ordre profonde des modalités d'intervention de l'Etat dans le secteur de la construction navale »*. La Cour préconisait, en outre, l'assainissement du secteur par la fixation d'un niveau d'emploi et de capacité de production *« procédant d'une vue réaliste des vocations et des débouchés des chantiers français »*, et l'abandon du soutien global apporté à certains chantiers.

Le gouvernement a décidé d'interrompre les aides exceptionnelles et de se limiter au système de l'aide à la commande, seul conforme aux directives européennes.

Devant l'impossibilité d'apporter de nouveaux fonds propres, les actionnaires et les dirigeants de Normed ont décidé de déposer le bilan de l'entreprise et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 30 juin 1986 : la période d'observation a été prolongée de trois mois le 6 octobre dernier.

Des mesures exceptionnelles de restructuration ont été prévues : une convention financière a été conclue le 23 juillet dernier entre l'Etat et la société Nord-Méditerranée, afin que celle-ci puisse à la fois assurer les salaires de juillet et d'août et continuer les approvisionnements indispensables à la poursuite des travaux pendant cette période.

Deux délégués à l'Emploi et à l'Industrialisation ont été désignés pour veiller à la constitution des zones d'entreprises prévues pour réindustrialiser les sites, et mener une action de prospection auprès des industriels susceptibles de s'y installer.

S'agissant des salaires, le Gouvernement a garanti le financement d'un plan social exceptionnel avec, notamment, un congé de conversion de deux ans pour les salariés âgés de 48 à 52 ans. Des mesures particulières ont fait l'objet d'un accord d'entreprise signé le 1^{er} octobre 1986. Il prévoit une capitalisation améliorée pour les salariés quittant l'entreprise avec un projet personnel, le renforcement des primes à l'embauche pour les employeurs recrutant ces personnels, le bénéfice de congés de fin de carrière avant l'âge prévu, l'embauche prioritaire pour l'achèvement du plan de charge.

– Les petits chantiers et la réparation navale

Le secteur de la petite construction navale a été marqué en 1985 par la restructuration des ateliers français de l'Ouest (A.F.O.), et par le dépôt de bilan des ateliers et chantiers du Sud-Ouest.

La situation du secteur reste très préoccupante en raison de la faiblesse des commandes : de nouvelles mesures de restructuration devront être prises et nécessiteront des plans sociaux que les entreprises n'auront pas les moyens de mettre en oeuvre.

– La réparation navale a dû procéder à des mesures d'adaptation et réduire de 30 % (1.800 personnes) ses effectifs depuis 1984.

Pour couvrir les coûts élevés de restructuration du secteur, le gouvernement a fait connaître à la Commission des communautés économiques européennes son intention d'apporter à ce secteur des aides à la restructuration d'un montant de 300 millions de francs sur 1985–1986, sur lequel 215 millions de francs ont été déjà versés aux entreprises en 1985.

VIII. L'INDUSTRIE DU MEUBLE

A. UNE SITUATION TOUJOURS DEPRIMEE

La récession du marché de l'ameublement s'est poursuivie en 1985 et s'est traduite par la diminution des effectifs, la réduction du nombre des entreprises et une baisse de la production en volume.

Au niveau du commerce de détail, et selon l'enquête de l'Institut de Promotion et d'Etudes de l'Ameublement (I.P.E.A.), le marché a regressé de 3,5 % en volume en 1985 contre 2,9 % en 1984.

On constate pour les sept premiers mois de l'année 1986 une détérioration de la balance commerciale : le taux de couverture est passé de 55 % à 48 %, les difficultés des entreprises françaises favorisant les importations.

B. DES EFFORTS DE REDRESSEMENT

La profession a vigoureusement participé aux efforts consentis pour améliorer la situation du secteur et notamment ses positions à l'exportation.

1) Le plan de développement des exportations de meubles, signé le 4 juin 1980, a permis une amélioration de la balance commerciale au cours des dernières années.

Les exportations sont passées de 2,4 milliards de francs en 1983 à 3 milliards en 1985 et le taux de couverture (37 %) a progressé de quatre point malgré la hausse de près d'un milliard de francs des importations (de 7,4 à 8,3 milliards).

L'augmentation de nos exportations vers les USA (+ 31,8 %) et vers la Grande-Bretagne (+ 22 %) s'est poursuivie, mais à un rythme moins rapide.

Les principales entreprises exportatrices ont consolidé leur position sur les marchés étrangers et maintiennent leurs efforts pour accroître leurs parts et compenser ainsi la diminution de leurs ventes sur le marché national.

2) L'amélioration de l'image du meuble français contemporain

Le Comité de Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement (V.I.A.) a largement contribué à l'émergence d'une image du meuble contemporain français, notamment à l'étranger. Il a poursuivi ses activités dans les domaines suivants :

- participation à des expositions françaises et étrangères pour la promotion des produits industriels français;
- bourses de création de meubles nouveaux;
- aides à la création dans les entreprises (38 entreprises) et à la réédition de produits ayant marqué leur époque (58 produits).

L'extension du centre d'exposition du comité en octobre 1985 et la création de VIA-Diffusion ont permis un redéploiement des actions.

3) L'aide à l'investissement et à la normalisation

Le plan meuble mis en place en 1981 avait notamment pour but d'améliorer les échanges extérieurs du secteur en favorisant les investissements des entreprises susceptibles de développer les fabrications insuffisantes pour satisfaire certains marchés (sièges en cuir, chaises, meubles en « kit »).

Ces actions se sont poursuivies avec les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'industrie de l'ameublement.

Elles sont financées par la perception au profit du Comité de développement des industries françaises de l'ameublement (C.O.D.I.F.A.) d'une taxe parafiscale prélevée sur les ventes de meubles.

En 1985, le produit de la taxe s'est élevé à 78,5 millions de francs, soit une nette progression par rapport à 1984 (69,8 millions de francs).

Le Centre technique du bois et de l'ameublement (C.T.B.A.) qui, pour sa part, a bénéficié d'un concours de 15 millions de francs, a continué à apporter son aide technique dans divers domaines :

- la conception des produits,
- l'approvisionnement en bois et en autres matières,
- le choix des matériels.
- la normalisation et certification de qualité.

La normalisation, du fait de la situation difficile de l'industrie de l'ameublement, est en régression. C'est ainsi que 1 468 200 meubles et sièges ont été estampillés en 1985 contre 1 650 000 en 1984. Les fabricants titulaires de la marque sont au nombre de 194.

Votre commission ne peut que souhaiter la poursuite d'un effort axé sur le renouvellement et la qualité de la production, et sur la conquête des marchés d'exportation, selon une stratégie cohérente et qui semble bien faite pour relancer l'industrie française du meuble.

TROISIEME PARTIE :

LE PROJET DE BUDGET POUR 1987 : UNE CONCEPTION NOUVELLE DES RAPPORTS ETAT INDUSTRIE

Le budget 1987 du ministère de l'Industrie, des P. et T. et du Tourisme apporte une contribution significative à l'effort d'économies budgétaires, et, par suite, à l'allègement des charges pesant sur les entreprises.

Avec une baisse de 10,5% à structure constante, de ses dotations (26,55 milliards de francs), il peut certes être défini comme un budget « de rigueur ».

Mais cette rigueur ne résulte pas d'économies aveugles. Elle est le fait de la substitution à une politique, coûteuse et d'une efficacité discutable, d'aide aux grandes entreprises et aux entreprises en difficulté, d'une action en faveur de l'environnement des entreprises industrielles, en particulier petites et moyennes, destinée à améliorer les conditions de leur compétitivité et à compléter l'effet stimulant de l'allègement de leurs charges.

I. LES CREDITS DE L'INDUSTRIE

A. L'EVOLUTION DES CREDITS

A structure constante, c'est-à-dire en tenant compte des modifications intervenues dans l'affectation des dotations (inscriptions au budget de l'Industrie de dotations du C.F.A. et de l'A.N.V.A.R. précédemment inscrites au budget de la Recherche) les dépenses ordinaires passent de 13,147 milliards de francs à 14,263 milliards de francs, soit une progression de 8,5%

Les dépenses en capital (A.P.) passent en A.P. de 14,482 milliards de francs à 5,809 milliards de francs, et en C.P. de 16,388 milliards à 5,789 milliards de francs : il faut toutefois ajouter à ces dépenses en capital inscrites au budget le montant du compte d'affectation spéciale des produits de la privatisation qui sera pour partie affecté aux dotations en capital des entreprises publiques. En 1987, 6,5 milliards seront prélevés sur ce fonds pour les entreprises relevant du ministère de l'Industrie.

Compte tenu des fonds provenant de ce compte d'affectation, les ressources totales du ministère de l'Industrie (D.O. + C.P.) seront donc en 1987 de 26,552 milliards de francs, contre 29,694 en 1986 (- 11 %).

B. LA REDUCTION ET LA REORIENTATION DES CREDITS D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention du ministère de l'Industrie s'élèveront au total à 25,196 milliards de francs (- 11 %) en D.O. + C.P..

Les principales évolutions sont les suivantes :

a) Les évolutions en baisse

- La subvention aux Houillères Nationales passe de 7,420 milliards à 7,350 milliards de francs, dont 368 millions pour la reconversion des zones minières.

- Les dotations en capital aux entreprises publiques : 6,5 milliards de francs inscrits au compte d'affectation spéciale « privatisations », auxquels s'ajouteront 700 millions de francs prélevés sur le budget annexe des P. et T.

- Les crédits de politique industrielle baissent de 700 millions de francs (de 1,8 à 1,1 milliard de francs) en autorisations de paiement : mais cette baisse s'accompagnera d'un recentrage des moyens au profit des petites et moyennes entreprises.

- Les aides à la sidérurgie.

Les aides à la sidérurgie seront en diminution de 42,9 %. Cependant, les mécanismes mis en place antérieurement (Fonds d'intervention sidérurgique, Caisse d'amortissement pour l'acier...) continuent de peser sur le budget de l'Etat.

b) Les évolutions en hausse

Si les aides à l'industrie diminuent globalement, certains secteurs verront leurs dotations augmenter, en raison, notamment, de la poursuite d'opérations bénéficiant d'engagements de l'Etat.

- Les moyens nécessaires au respect des engagements de l'Etat seront mis en place dans les régions Lorraine et Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, le Fonds d'industrialisation de la Lorraine verra sa dotation (108 millions de francs) augmenter de 8 % par rapport à 1986. Pour le Fonds d'intervention du Nord-Pas-de-Calais, une dotation de 100 millions de francs est prévue. Ces dotations serviront principalement au financement de contributions exceptionnelles à la création d'emplois dans ces régions. Il est par ailleurs prévu un montant de crédits de 373 millions de francs (D.O. + A.P.) au titre des contrats de plan.

- Les crédits liés aux actions de normalisation, de métrologie et de qualification (179 millions de francs) augmenteront de 13 %.

- Les crédits liés à l'approvisionnement et à la recherche en matières premières augmenteront de 54 % (525 millions de francs). Ils intégreront notamment pour 223 millions de francs le rétablissement d'une dotation à la Caisse française de matières premières permettant au niveau nécessaire le maintien des stocks stratégiques.

- Enfin, les crédits liés à la construction navale connaîtront une forte augmentation : 3.580 millions de francs en 1987 contre 2.942 millions de francs en 1986, D.O. + C.P. Un quart des crédits de 1987 seront réservés au financement de congés de conversion améliorés, et d'un fonds de conversion pour les sites de Dunkerque, de la Seyne et de La Ciotat.

Cette augmentation est due à la prise en charge par l'Etat du coût de la restructuration des chantiers navals.

II. LA PREMIERE TRADUCTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE

Le projet de loi de finances marque le premier pas en direction de la nouvelle politique mise en oeuvre par le Gouvernement, et qui consiste à

réduire parallèlement les aides publiques versées aux entreprises et les charges fiscales et sociales qui pèsent sur elles, de manière à diminuer l'emprise globale de l'Etat sur l'économie.

A. LA REDUCTION DES AIDES

Le recensement total des aides de l'Etat aux entreprises aboutissait en 1986 à un montant total de 86,2 milliards de francs dont 40,9 milliards de francs pour les aides dites « générales » (à l'investissement, à l'exportation, à l'emploi aux entreprises en difficulté...) et 45,3 milliards de francs pour les aides « sectorielles » (entreprises publiques, sidérurgie, filière électronique...).

Une mission a été confiée par le Gouvernement à M. Roger Martin, afin de faire le point de la situation des aides publiques à l'industrie et à proposer des réformes allant dans le sens d'un désengagement de l'Etat dans l'économie. Il découle de ses premières conclusions que la réduction du montant des aides peut être réalisée progressivement, en tenant compte de la situation financière des entreprises françaises et de l'existence de systèmes d'aides chez nos principaux concurrents.

A l'issue du conseil des ministres du 30 juillet dernier, le Gouvernement a déjà annoncé un certain nombre de mesures allant dans le sens préconisé par le rapport de M. Martin. C'est ainsi qu'ont été décidées la suppression, à compter du 1^{er} août 1986, du Fonds industriel de modernisation, et celle des prêts du F.D.E.S. « débudgétisés ».

Parallèlement, le coût du crédit bancaire a été significativement abaissé pour les P.M.E. Celles-ci peuvent obtenir, auprès de leurs banques, pour une enveloppe globale de l'ordre de 12 milliards de francs, des prêts à long et moyen terme à taux réduits (8,25 % à 8,50 % selon la durée).

Le projet de budget pour 1987 devrait permettre une nouvelle baisse des aides à l'industrie, de l'ordre de 11 milliards de francs par rapport à 1986, tandis que les charges fiscales pesant sur les entreprises seraient réduites dans le même temps d'environ 12,5 milliards de francs.

Il convient de noter que la réduction des aides porte essentiellement sur les aides sectorielles qui bénéficiaient principalement aux grandes entreprises. L'allègement des charges fiscales bénéficie en revanche aussi bien aux P.M.E. qu'aux grandes entreprises.

La poursuite du mouvement de simplification des aides et leur déconcentration devrait enfin permettre aux P.M.E. d'accéder plus facilement aux aides qui sont maintenues.

B. L'ALLEGEMENT DES CHARGES

Dès le collectif d'avril 1986, l'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 50 % à 45 % a été généralisé. Cette mesure rapportera en 1987 environ 3,8 milliards de francs aux entreprises.

Le projet de loi de finances pour 1987 a prévu d'autres mesures allant dans ce sens; certaines ont été amendées lors du débat à l'Assemblée Nationale :

- La taxe professionnelle sera allégée en 1987 de 5 milliards de francs, l'Etat faisant progresser sa prise en charge de 16 %;

- La taxe sur les frais généraux sera supprimée sur trois ans (700 millions de francs);

- La provision comptable pour congés payés est rendue déductible du résultat fiscal, à raison des salaires de 1987 (coût budgétaire : 1 milliard de francs en 1987).

- Enfin, la taxe sur le fuel lourd et le gaz naturel sera progressivement réduite sur trois ans à partir de 1987 (coût budgétaire : 510 millions de francs en 1987).

Au total, les entreprises bénéficieront d'allègements de charges à hauteur d'environ 12 milliards de francs.

Ces allègements bénéficieront prioritairement aux P.M.I. : si les grandes entreprises industrielles non sidérurgiques voient leurs charges fiscales réduites de 4 milliards et leurs aides réduites de 3 milliards, leur laissant un solde net positif de 1 milliard, pour les P.M.I. le solde net est positif de 3,3 milliards (+ 0,8 milliards d'aides. - 2,5 milliards de charges fiscales).

A ces réductions de charges fiscales, il convient d'ajouter celles relatives aux charges financières (prêts financés par les ressources des C.O.D.E.V.I. et réservés aux P.M.I.), aux tarifs des P. et T. (- 0,8 % en 1987; création au 1^{er} novembre 1987 de la T.V.A. sur le téléphone ce qui se traduira par une baisse de 7 milliards en année pleine des charges des entreprises). Enfin le retour à la liberté des prix et davantage de concurrence permettront de stimuler la compétitivité des entreprises.

* * * *

* *

CONCLUSION

Le projet de budget de l'industrie pour 1987 traduit les orientations libérales du Gouvernement et sa conviction selon laquelle les disciplines du marché, et, en particulier, une concurrence effective, constituent les meilleurs moyens de développer la compétitivité des entreprises françaises, seule garantie de leur survie.

Il constitue donc une heureuse rupture avec l'interventionnisme tâtilon et dogmatique qui eut de si malheureux effets sur la vitalité de notre industrie.

Suivant les conclusions de son rapporteur pour avis, la Commission des Affaires économiques et du Plan a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de l'industrie inscrits dans le projet de loi de finances pour 1987.